

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 juin 2016**

Objet : Plan de financement pour le raccordement en fibre optique des collèges du département de la Corrèze

L'an deux mille seize, le quatorze juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 3 juin, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de Région site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12+2 procurations

Votants : 14 Pour

Sont présents :

Mr Gérard VANDENBROUCKE	Vice-Président de la Région ALPC
Mr Mathieu HAZOUARD	Conseiller Régional
Mr Christophe PATIER (par procuration donnée à Mr Bernardie)	Conseiller Régional
Mr Jean-Marie BOST	Conseiller départemental Haute-Vienne
Mr Yves RAYMONDAUD	Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Mme Valérie SIMONET (par procuration donnée à Mme Faivre)	Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène FAIVRE	Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Mme Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE	Conseillère Départementale Corrèze
Mr Christian HANUS	Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Mr Vincent GERARD (suppléant de Mme Glandus)	Conseiller municipal
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèla)	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Alain LAGARDE	Conseiller communautaire Tulle

Sont excusés :

Mme Françoise BEZIAT (suppléante de Mr Christophe PATIER)	Conseillère régionale ALPC
Mr Nicolas SIMONNET (suppléant de Mme Valérie SIMONET)	Vice-Président du Conseil Départemental Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)	Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le Département de la Corrèze a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au **raccordement en fibre optique des collèges de son territoire.**

En effet, dans le cadre de son programme 100% des collèges connectés, le Conseil Départemental a fait, du raccordement Très Haut Débit de l'ensemble des collèges, une priorité dans le but de permettre d'intervenir, de façon simultanée, dans tous les collèges et sur plusieurs champs :

- Le raccordement Très Haut Débit des collèges : préalable au bon fonctionnement des échanges (circulation des données) ;
- Les réseaux Wi-Fi internes : adaptés à la mobilité des équipements ;
- L'équipement des salles informatiques : pour un travail informatique spécifique avec l'utilisation de logiciels dédiés (non utilisables sur tablettes) ;
- Les dotations d'un pool de tablettes éducatives/classes mobiles : pour une souplesse d'utilisation au sein de l'établissement.

Dans un premier temps, l'objectif de ces investissements est de développer les usages numériques pédagogiques au collège puis dans un second temps la création d'une filière numérique éducative.

L'objectif affiché du Conseil Départemental étant de raccorder les 17 collèges (dont 8 affichés comme prioritaires) restant d'ici la rentrée scolaire 2016.

La Corrèze compte 24 collèges.

7 d'entre eux ont déjà été fibrés sur le réseau public Dorsal :

Collège Victor Hugo	Tulle
Collège Jean Lurçat	Brive
Collège Seilhac	Seilhac
Collège Egletons	Egletons
Collège Rollinat	Brive
Collège Uzerche	Uzerche
Collège Clémenceau	Tulle

Il reste donc, dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote, à raccorder 17 collèges :

Collège Beynat	Beynat
Collège Allassac	Allassac
Collège Cabanis	Brive
Collège Bort	Bort
Collège Meymac	Meymac
Collège Meyssac	Meysac
Collège Ussel	Ussel
Collège Merlines	Merlines
Collège Treignac	Treignac
Collège Lubersac	Lubersac
Collège Beaulieu	Beaulieu
Collège Corrèze	Correze
Collège Neuvic	Neuvic
Collège Objat	Objat
Collège Larche	Larche
Collège Jean Moulin	Brive
Collège Argentat	Argentat

L'enveloppe prévisionnelle allouée à ces opérations est de **251 000 € HT**.

Des fonds FEDER seront mobilisés à hauteur de 50% sur les secteurs hors AMII. En zone AMII, c'est la Région ALPC qui interviendra à 50%

Le Département de la Corrèze participe à hauteur de 50%.

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE	125 500,00 €	50,00 %
UNION EUROPEENNE	114 250,00 €	45,52 %
REGION ALPC	11 250,00 €	4,48 %
TOTAL de l'opération	251 000 €	100%

Après délibération, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **la mise en œuvre de ces nouvelles opérations,**
- **d'accepter le plan de financement de ces opérations détaillé ci-dessus,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces opérations.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**